

PARTIE THEORIQUE

X Leçon — La Versification.

II. — DISPOSITION DES VERS.

(suite)

Les Stances.

1. Il nous reste à étudier les **règles particulières** qui concernent les stances de nombre impair.

I. — Le Tercet.

2. Comme le distique, le **tercet** n'est qu'un diminutif de la stance. Il date du XVI siècle et est né en Italie.

Il est formé de *deux vers* qui riment ensemble et d'*un vers isolé* qui trouve une rime correspondante dans le tercet suivant. Selon que ce vers, à rime isolée, est au commencement, au milieu, à la fin du tercet, la forme des tercets peut rimer par la différente disposition des rimes ; aussi a-t-on compté, pour le tercet, jusqu'à *treize* combinaisons possibles.

La seule qui soit, chez nous, en usage est la suivante : — Les vers isolé occupe le milieu de chaque tercet ; sa rime correspond aux deux rimes pareilles du tercet qui suit, c'est-à-dire à la rime du premier et du troisième vers. Dans chaque tercet, qui contribue à former ainsi une chaîne élégante et légère, il surgit invariablement un nouveau vers isolé qui commande les deux rimes du tercet suivant : toute la pièce se déroule sur ce plan, — et un vers final s'ajoute au dernier tercet pour appairer la rime du vers isolé.

L'alexandrin s'emploie de préférence.

3. Briseux et Th. Gauthier ont tiré ce petit poème de son obscurité et lui ont rendu la vie en lui donnant de l'éclat.

Ex.:—Comme un vase d'albâtre où l'on cache un flambeau,

Mettez l'idée au fond de la forme sculptée,

Et d'une lampe ardente éclairez le tombeau.

Que votre douce voix, de Dieu même écoutée,

Au milieu du combat jetant des mots de paix,

Fasse tomber les flots de la foule irritée.